



Le 28 septembre 2023

Journée internationale de lutte pour le droit à l'avortement !

Selon l'OMS, on estime à 73 millions le nombre d'IVG pratiquées dans le monde chaque année. Environ 45 % des IVG sont effectuées dans des conditions dangereuses, dont 47 000 chaque année entraînent la mort de la patiente, soit environ 1 femme toutes les 9 minutes.

Malgré cela, les femmes ont toujours avorté, à toutes les époques de l'histoire et quelles que soient les conséquences.

En France, jusqu'à l'autorisation de l'avortement thérapeutique en 1955, interrompre une grossesse était illégal, peu importait la raison (santé de la mère, viol, inceste, extrême pauvreté...)

1967 : Loi Neuwirth, la contraception sur prescription médicale est votée.

1973 : Le MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) est créé.

1975 : La loi Veil dépénalise l'avortement en France.

2013 : Remboursement à 100 % de l'IVG par l'Assurance-maladie.

2022 : Loi allongeant de 12 à 14 semaines le délai de recours à l'IVG

2023 : Adoption en février d'une proposition de loi visant à inscrire la "liberté" de recourir à l'IVG pour les "femmes" dans la Constitution. Depuis... rien.

La précision sur les "femmes" exclut de droit les hommes transgenres qui peuvent également tomber enceints.

La notion de "liberté" au dépend de celle de "droit" initiale du texte n'oblige plus l'État à en garantir l'accès. Or cet accès est menacé et se dégrade à mesure que ferment les établissements pratiquant l'IVG et que les délais se rallongent.

Ces deux éléments constituent pour ASSO-Solidaires une régression du droit à l'IVG.

Un droit fondamental menacé

En France, le droit à l'avortement est encore un droit fragile :

- On estime qu'une Française sur trois avorte au cours de sa vie (1).
- 76 % des avortements sont réalisés par voie médicamenteuse (1). Or, le monopole de la production des pilules abortives en Europe s'accompagne de difficultés d'approvisionnement et de risque de rupture. Le ministère de la Santé et les autorités sanitaires refusent de reconnaître une pénurie. Toute restriction d'accès aux médicaments utilisés pour les IVG est une restriction de l'accès à l'IVG. C'est un enjeu de santé publique et un droit, il en va de la responsabilité de l'État d'en assurer la production et la distribution
- Le Planning familial estime que, depuis quinze ans, 130 centres d'IVG ont fermé leurs portes. Les délais pour obtenir des rendez-vous dans les établissements sont souvent trop longs. Ainsi, « au moins 2 000 patientes seraient contraintes chaque année de se rendre à l'étranger pour cette raison. De plus, l'allongement du délai de 12 à 14 semaines n'est pas effectif devant la mauvaise volonté de certains médecins prétextant un matériel non adapté.
- L'extrême droite se fait de plus en plus entendre sur ces questions en France notamment via les groupuscules catholiques intégristes.

(1) Source : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

L'extrême droite, en Europe et dans le monde, n'a de cesse de combattre le droit à l'avortement, boostée par ses succès électoraux et par la révocation en 2022 du droit à l'avortement par la Cour suprême aux États-Unis.

Les menaces qui pèsent sur ce droit (restriction des conditions d'accès, baisse des financements, pénalisation...) sont déjà devenues réalité dans de nombreux pays (États-Unis, Pologne, Hongrie, Italie, Russie...)

Contre l'activisme de l'extrême droite, nos mobilisations paient comme :

- En septembre 2023 au Mexique où la Cour suprême a dépénalisé l'avortement
- En 2022 en Colombie, dépénalisation de l'IVG au cours de 14 premières semaines de grossesse.
- En 2021 en Argentine, légalisation de l'IVG après de fortes mobilisations.

ASSO-Solidaires revendique :



- la constitutionnalisation d'un droit à l'IVG pour toutes et tous ;
- le maintien des centres IVG de proximité, le financement de l'hôpital public et la création de nouvelles structures en fonction des besoins du public ;
- la suppression dans la loi de la clause de conscience spécifique des professionnel·les de santé ;
- l'application effective de la loi sur l'IVG et la contraception, et le respect de l'obligation pour les établissements d'organiser la pratique de l'avortement ;
- la sécurisation de l'approvisionnement des pilules abortives afin d'empêcher toute pénurie et garantir l'accès à l'IVG ;
- un congé IVG sans jour de carence ;
- des campagnes d'information tous publics pour pouvoir en parler librement sans tabou ni jugement ;
- l'amélioration de l'accès aux soins et à la planification familiale pour toutes et tous ;
- le remboursement et/ou la gratuité de tous les moyens de contraception ;
- le développement de la contraception masculine afin qu'elle ne soit pas supportée seulement par les femmes ;
- le développement de l'information et de l'éducation sexuelle auprès de tous les publics, ainsi que l'éducation à l'égalité fille/garçon ;
- la défense, partout dans le monde, du droit à la contraception et à l'IVG.

**ASSO-Solidaires appelle à se mobiliser massivement à l'occasion de la Journée Internationale pour le droit à l'avortement, le 28 septembre !
TOUTES ET TOUS DANS LA RUE POUR LE DROIT À L'IVG !**